

Mauna Kea Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

EXCO SOCODEC
51, avenue Françoise Giroud
BP 16601
21066 Dijon cedex
S.A.R.L. au capital de € 3 200 000
400 726 048 R.C.S. Dijon

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Besançon-Dijon

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Mauna Kea Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Mauna Kea Technologies,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Mauna Kea Technologies relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 1.1 « Principes d'établissement des comptes du groupe » de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Dijon et Paris-La Défense, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Gallezot

Franck Sebag

Comptes consolidés annuels

1.1. Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

➤ État consolidé des de la situation financière

(Montants en milliers d'euros)	Note	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF			
Actifs non-courants			
Immobilisations incorporelles	3	2 013	2 702
Immobilisations corporelles	4	621	786
Droit d'utilisation	4	543	941
Titres mis en équivalence	5	5 183	0
Actifs financiers non-courants	6	250	301
Total des actifs non-courants		8 611	4 729
Actifs courants			
Stocks et en-cours	7	2 863	3 166
Clients et comptes rattachés	8	1 320	7 224
Autres actifs courants	8	2 139	1 528
Actifs financiers courants	9	36	9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	7 969	3 137
Total des actifs courants		14 327	15 064
TOTAL DE L'ACTIF		22 938	19 793

(Montants en milliers d'euros)	Note	31/12/2023	31/12/2022
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social	11	2 464	1 859
Primes liées au capital	11	7 622	787
Réserves		(22 800)	(11 967)
Réserves de conversion		(836)	577
Résultat consolidé, part du groupe		(3 727)	(11 180)
Total des capitaux propres		(17 276)	(19 925)
Passifs non-courants			
Dettes à long terme	12	13 402	26 939
Provisions non courantes	13	72	119
Total des passifs non-courants		13 474	27 058
Passifs courants			
Emprunts et dettes financières à court terme	14	16 371	2 262
Provisions courantes	12	38	0
Fournisseurs et comptes rattachés	14	2 774	1 274
Autres passifs courants	14	7 557	9 124
Total des passifs courants		26 740	12 660
TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		22 938	19 793

➤ **Compte de résultat consolidé**

(Montants en milliers d'euros)	Note	31/12/2023	31/12/2022
Produits opérationnels			
Chiffre d'affaires	16	10 480	7 479
Autres revenus	16	547	631
Total des produits		11 027	8 111
Charges opérationnelles			
Coût des produits vendus	18	(2 118)	(2 004)
<i>Taux de marge brute</i>		<i>80%</i>	<i>73%</i>
Recherche & Développement	18	(3 860)	(4 068)
Ventes & Marketing	18	(5 618)	(5 800)
Frais Généraux	18	(5 004)	(4 894)
Paieement fondé sur des actions	17	(113)	(327)
Total des charges		(16 713)	(17 093)
Résultat opérationnel courant		(5 686)	(8 983)
Résultat opérationnel non-courant	19	6 918	(80)
Résultat opérationnel		1 231	(9 062)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(2 528)	
Produits financiers	20	953	293
Charges financières	20	(2 909)	(2 411)
Résultat avant impôt		(3 253)	(11 180)
Charge d'impôt	21	(475)	0
Résultat net		(3 727)	(11 180)
Autres éléments du résultat global			
<i>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat net</i>			
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies		(3)	15
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		(3)	15
<i>Eléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</i>			
Ecarts de conversion sur entités étrangères		(1 413)	409
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		(1 413)	409
Autres éléments du résultat global de l'exercice, net d'impôts		(1 415)	425
Résultat global		(5 142)	(10 755)

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)		49 302	44 515
Résultat net par actions (€/action)	24	(0,08)	(0,25)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles (en milliers)		62 077	51 996

➤ **Etat des flux de trésorerie consolidés**

(Montants en milliers d'euros)	Note	31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net consolidé		(3 727)	(11 180)
Élimination des amortissements et provisions		1 522	995
Quote-part du résultat des sociétés MEE		2 528	
Charges et produits calculés liés aux paiements fondés sur des actions	17	113	327
Autres éléments exclus de la capacité d'autofinancement		2 026	1 634
<i>Produits et charges liés à l'actualisation des avances remboursables</i>	12	103	101
<i>Produits et charges liés à l'actualisation des emprunts</i>	12	1 572	1 441
<i>Produits et charges liés à la juste valeur des instruments dérivés</i>	12	82	(159)
<i>Intérêts financiers nets</i>	12	269	250
<i>Autres éléments non monétaires</i>		-	-
Plus et moins-values de cession		(8 366)	6
Capacité d'autofinancement		(5 905)	(8 219)
Variation du BFR lié à l'activité			
<i>Stocks et en-cours</i>	7	83	237
<i>Clients et comptes rattachés</i>	8	5 867	(5 613)
<i>Autres actifs courants</i>	8	(353)	33
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	14	1 503	(398)
<i>Autres passifs courants</i>	14	(1 948)	5 130
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A)		(753)	(8 830)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	3/4	(382)	(144)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		13	3
Variation des prêts et avances consenties	6/8	15	84
Autres flux liés aux opérations d'investissement		-	-
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)		(354)	(57)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Sommes reçues lors de l'exercice de stocks options, BSA et BSPCE	11	7 394	861
Frais sur émissions et remboursements d'emprunts	12	(961)	(396)
Remboursement de la dette de location IFRS 16	12	(489)	(519)
Autres intérêts financiers nets payés	12	(278)	(262)
Financement du CIR	12	220	407
Autres flux liés aux opérations de financement		73	17
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (C)		5 959	109
Incidence de la variation des cours des devises (D)		(19)	49
Variation de trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)		4 832	(8 729)
Trésorerie d'ouverture	10	3 137	11 866
Trésorerie de clôture	10	7 969	3 137
Variation de trésorerie		4 832	(8 729)

➤ **Etat des variations des capitaux propres consolidés**

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(Montants en milliers d'euros)

		Capital	Primes	Titres auto-détenus	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat consolidé, part du groupe	Total des capitaux propres consolidés
Capitaux propres au	31/12/2021	1 784	111 920	(62)	(110 697)	168	(13 445)	(10 333)
Affectation du résultat					(13 445)		13 445	0
Opérations sur le capital		75	(111 133)		111 919			861
Paiements fondés sur des actions					327			327
Opérations sur les actions propres				7	(31)			(26)
Résultat global au	31/12/2022				15	409	(11 180)	(10 755)
Capitaux propres au	31/12/2022	1 859	787	(55)	(11 912)	577	(11 180)	(19 925)
Capitaux propres au	31/12/2022	1 859	787	(55)	(11 912)	577	(11 180)	(19 925)
Affectation du résultat					(11 180)		11 180	
Opérations sur le capital		605	6 835		-			7 441
Paiements fondés sur des actions					113			113
Opérations sur les actions propres				33	206			238
Résultat global au	31/12/2023				(3)	(1 413)	(3 727)	(5 142)
Autres mouvements					212			212
Capitaux propres au	31/12/2023	2 464	7 622	(21)	(22 777)	(836)	(3 727)	(17 276)

Les autres mouvements de la période sont liés à l'application des normes IFRS dans les comptes de la JV.

➤ **La Société**

Créée en 2000, Mauna Kea Technologies est une entreprise mondiale de dispositifs médicaux qui fabrique et commercialise Cellvizio®, la plateforme d'imagerie cellulaire in vivo en temps réel. Cette technologie offre une visualisation cellulaire in vivo unique qui permet aux médecins de surveiller l'évolution des maladies dans le temps, d'évaluer les réactions au moment où elles se produisent, de classer les zones d'incertitude et de guider les interventions chirurgicales. La plateforme Cellvizio est utilisée dans de nombreux pays à travers le monde et dans plusieurs spécialités médicales et transforme la façon dont les médecins diagnostiquent et traitent les patients.

➤ **Faits caractéristiques de l'exercice**

Lancement de la JV avec Tasly Pharmaceutical Group Co. Ltd (« Tasly »)

Le 11 juillet 2022, Mauna Kea Technologies et Tasly Pharmaceutical Group Co. Ltd (« Tasly ») ont conclu un accord stratégique dans le but de créer une joint-venture en Chine. Le 3 novembre 2022 a ainsi été créée la Société Tasly Mauna Kea Medical Engineering Technology Co. (« JV »).

Dans le cadre de cet accord Mauna Kea apportait 19 brevets valorisés à 122,5 millions de RMB et Tasly une contribution de 127,5 millions de RMB en cash. Le transfert de propriété des brevets apporté par Mauna Kea Technologies a été effectif le 17 février 2023. Au 31 décembre 2023 Tasly a souscrit la totalité du capital qui lui était dû bien qu'il n'ait versé que 85 millions de RMB. Comme le prévoit le contrat Tasly versera le solde résiduel (47,5 millions de RMB) dans les vingt-quatre mois qui suivent la création de la JV. Le contrat prévoit par ailleurs que 4,9% du capital détenu par Mauna Kea Technologies sera reversé à Centpons, apporteur d'affaires étant intervenu dans le cadre de la transaction. A la clôture les titres n'ont pas été transférés. Au 31 décembre 2023 le capital de la JV est donc de 250 millions RMB détenu à 51% par Tasly et 49% par Mauna Kea Technologies.

Mauna Kea Technologies a par la suite signé un contrat de licence avec la JV (dont le traitement comptable est décrit en note 1.18) conduisant le Groupe à reconnaître de 4,7 millions de dollars de revenus en 2023 (4,3 millions d'euros), incluant un paiement initial de 6.5 millions de dollars (upfront fee), un paiement à venir de 0.5 millions de dollars (transfert technologique) étalés sur 3 ans et d'un paiement complémentaire de 2,5 millions de dollars (2,3 millions d'euros) lié au transfert effectif des brevets.

Investissement stratégique de Telix Pharmaceuticals dans Mauna Kea

Le 13 novembre 2023, Telix Pharmaceuticals a acquis une participation de ~19% dans le capital de Mauna Kea Technologies suite à un investissement de 6 millions d'euros traduisant une expansion de leur alliance existante dans le domaine de la chirurgie uro-oncologique. La vision commune des deux groupes est de développer de nouveaux produits pharmaceutiques hybrides grâce à la combinaison des agents de Telix ciblant le cancer avec la plateforme Cellvizio afin de fournir aux chirurgiens uro-oncologues des outils plus performants pour soigner leurs patients.

Telix a donc acquis 11 911 852 nouvelles actions ordinaires de Mauna Kea. Ces nouvelles actions ont été émises par décision du Conseil d'administration au prix de 0,5029 euro par action, représentant une prime de 10% sur le VWAP des 10 derniers jours, dans le cadre d'une augmentation de capital réservée conformément à la 21ème résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 2 juin 2023. Après le règlement-livraison des nouvelles actions, Telix détenait 19,33% du capital et 19,01% des droits de vote de Mauna Kea.

Ligne de financement en fonds propres avec Vester Finance

Le 31 mai 2023, la Société a mis en place une ligne de financement en fonds propres avec Vester Finance sous la forme d'un PACEO limité à un maximum de 11,4% du capital.

Conformément aux termes de l'accord signé le 31 mai 2023, Vester Finance s'est engagé à souscrire un maximum de 5 500 000 actions de la Société, représentant jusqu'à 11,4 % du capital social, à sa propre initiative, sur une période maximale de 24 mois, sous réserve de certaines conditions contractuelles usuelles. Les actions seront émises sur la base d'une moyenne des cours de bourse précédant chaque émission, diminuée d'une décote maximale de 6,0%, dans le respect de la règle de prix et du plafond fixés par l'Assemblée générale, ainsi que d'une commission variable de 2,5% au maximum. La Société s'est engagée sur une utilisation minimale de la ligne de financement à hauteur de 750 000 euros correspondant au cours actuel à une dilution de l'ordre de 2,5%, au-delà de laquelle la Société conserve la possibilité de suspendre ou de mettre fin à cet accord à tout moment et sans frais.

Transfert sur Euronext Growth

Le 8 août 2023, la cotation des actions ordinaires Mauna Kea Technologies a été transférée du marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociations Euronext Growth Paris.

Ce transfert, dont le projet a été autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires de Mauna Kea Technologies réunie le 2 juin 2023, permet à la Société d'être cotée sur un marché offrant un cadre réglementaire souple et adapté à sa taille et à sa capitalisation boursière en réduisant certaines contraintes de fonctionnement propres au marché d'Euronext Paris. Le transfert sur Euronext Growth Paris simplifiera également le fonctionnement de la Société et diminuera les coûts relatifs à sa cotation, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers.

➤ Notes aux états financiers

Note 1 : Méthodes et principes comptables

1.1 Principes d'établissement des comptes du Groupe

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 24 Avril 2024. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers évalués à leur juste valeur. L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournies dans les états financiers, notamment dans le cadre de l'évaluation de la charge de paiements fondés sur des actions, sur l'évaluation du crédit impôt recherche ainsi que sur les valeurs d'utilité prises en compte dans le cadre des tests de perte de valeur. Ces hypothèses et estimations, qui sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif.

A la date d'arrêté des présents comptes, le Conseil d'administration estime que la Société sera en mesure de couvrir les besoins de financement de ses activités opérationnelles jusqu'au 1^{er} trimestre 2025 sur la base des éléments suivants :

- La trésorerie disponible de 8 M€ au 31 décembre 2023 ;
- L'accord de la BEI obtenu le 24 avril reportant les maturités finales des deux premières tranches en juillet 2028 et 2029 ;
- La croissance du chiffre d'affaires hors revenus de licence ;
- La réduction de la consommation mensuelle de trésorerie grâce à des mesures d'économies de coûts ;
- L'encaissement résiduel de 1,0 M\$ dans le cadre de l'accord initial de JV de 10 M\$ conclu avec Tasly Pharmaceutical fin 2022 ;
- L'encaissement de 1,5 M€ grâce à l'exercice des BSA résiduels de Vester Finance dans le cadre du contrat d'Equity line signé en 2023 ;
- L'encaissement du CIR 2023 s'élevant à 0,5 M€ et le préfinancement du CIR 2024 pour environ 0,4 M€

Par ailleurs, afin d'étendre sa trésorerie au-delà de l'horizon précité, la Société dispose de plusieurs options en cours de revue, à savoir l'extension de partenariats existants ou la signature de nouveaux contrats de collaboration. La Société étudie également des options de financements dilutifs par le biais d'augmentation de capital par offres publiques ou placements privés.

Dans ces conditions, l'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration. Toutefois, la Société pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs mentionnés ce qui pourrait obliger la Société à modifier ses plans d'exploitation, d'où l'existence d'une incertitude significative d'exploitation au-delà du 1^{er} trimestre 2025.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 ont été préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne à cette date. L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne.

Pour l'établissement de ses états financiers au 31 décembre 2023, le Groupe a appliqué les mêmes normes, interprétations et méthodes comptables que dans ses états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022, à l'exception des textes entrés en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023, mentionnés au paragraphe ci-après.

Nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023

- Amendements d'IAS 8 – Définition des estimations comptables ;
- Amendements d'IAS 1 et du Practice Statement 2 – Informations à fournir relatives aux politiques comptables communiquées en annexe ;
- Amendement d'IAS 12 – Impôts minimum mondial, pilier II ;
- Amendement d'IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et passifs issus d'une transaction unique.

Les états financiers n'ont pas été impactés par l'application de ces amendements et améliorations

Nouveaux textes d'application non obligatoire au 1^{er} janvier 2023 :

- Amendements d'IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2024 ;
- Amendements d'IFRS 16 – Passifs de location relatif à une cession bail, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2024 ;
- Publication des deux premières normes IFRS d'information sur la durabilité, d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024.

Ces nouveaux textes n'ont pas été appliqués par anticipation par le Groupe ou ne sont pas applicables.

1.2 Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers exige de la Direction qu'elle pose des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et hypothèses et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 1.16 - Provisions pour retraite et avantages assimilés ;
- Note 1.13 - Charges liées aux actions gratuites ;
- Note 1.18 - Crédits d'Impôt Recherche ;
- Note 1.15 - Avances conditionnées ;
- Note 1.17 - Chiffre d'affaires déterminé selon IFRS 15 – Produits des activités ordinaires issus des contrats conclus avec des clients.

1.3 Méthodes de consolidation

Les filiales contrôlées au sens d'IFRS 10 « états financiers consolidés » sont intégrées globalement. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il détient un droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les filiales associées au sens d'IFRS 10 sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence. Le Groupe exerce une influence notable sur ces entités lorsqu'il a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de la Société.

1.4 Investissements nets à l'étranger

Conformément à l'IAS21 §15, les gains et pertes de change sur les créances à long terme en US Dollars détenues par la Société sur sa filiale ont été inscrits en capitaux propres. En effet, ces créances sont considérées comme des investissements nets en devises dans des filiales étrangères consolidées compte tenu du caractère non prévisible du règlement de ces créances.

1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles faisant l'objet d'un contrat de location de plus de douze mois et portant sur des actifs d'une valeur individuelle à neuf de plus de 5000 USD font, depuis le 1er janvier 2019, l'objet de la constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué. L'évaluation initiale du bien est estimée selon le modèle du coût et amorti selon la plus courte de la durée du contrat de location ou de la durée du droit d'utilisation et ce, conformément aux dispositions d'IFRS 16.

Les immobilisations corporelles acquises sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses. Les subventions reçues au titre des dépenses immobilisables sont portées en déduction du coût de revient.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée de vie propre ou de la durée du contrat de location.

Les Cellvizio® qui sont confiés à des hôpitaux avec lesquels le Groupe a des accords de partenariat (Centres de référence) et les Cellvizio® mis à disposition dans le cadre de contrat de consignation sont comptabilisés en immobilisations.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Agencements et aménagements des constructions7 ans

Outillage de recherche et développement.....	2 à 5 ans
Outillage de production	3 à 7 ans
Cellvizio confiés à des centres de référence, prêtés ou mis en consignation	5 ans
Matériel de recherche et Installations techniques	7 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

1.6 Valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels non courants

Les actifs incorporels et corporels amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque la recouvrabilité de leur valeur comptable paraît incertaine. Concernant les immobilisations incorporelles en cours, même en l'absence d'indicateurs de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé annuellement.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou de sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Concernant les immobilisations incorporelles du Groupe, il n'existe pas de données de marché permettant de déterminer la juste valeur nette des frais de cession autrement que par une estimation des flux futurs de trésorerie. Par conséquent, la valeur recouvrable est en substance égale à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée chaque année, conformément à la norme IAS 36 : elle correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue des actifs et de leur sortie à la fin de l'utilisation prévue par l'entreprise. Elle ne prend pas en compte l'impact de la structure financière, l'effet d'impôt, ni les restructurations non engagées.

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient. Une seule unité génératrice de trésorerie a été définie au niveau du Groupe. C'est donc au niveau du Groupe que ce test de perte de valeur a été réalisé. Cette valeur repose sur la méthode des cash flow actualisés sur une période de 7 ans et en retenant une valeur terminale calculée sur la base d'un flux normatif actualisé avec une croissance de 2%

1.7 Contrats de location

En application de la norme sur les contrats de location (IFRS 16), la Société comptabilise, au titre des droits et obligations créés par les contrats de location :

- un droit d'utilisation correspondant à la valeur actualisée des loyers et des coûts directs initiaux. Ce droit est amorti et fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice révélant une possible perte ;
- une dette de location correspondant à la valeur actualisée, au taux d'endettement marginal du preneur, des paiements dus au bailleur sur la durée du contrat.

La durée de location correspond à la période non résiliable complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par la Société est raisonnablement certain.

Les contrats retraités par le Groupe correspondent principalement aux locations du siège social en France et des bureaux situés à Boston ainsi qu'à des locations de véhicules automobiles.

1.8 Actifs Financiers

Les actifs financiers de la Société comprennent des prêts et créances et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 – Instruments financiers.

Prêts et Créances

Cette catégorie inclut les créances commerciales, les autres prêts et créances ainsi que les dépôts et cautionnements, classés au bilan en Immobilisations financières.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Pour les prêts et créances à taux variable, une ré-

estimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Le Groupe analyse chacune de ses créances commerciales échues afin de déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser une dépréciation.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indications objectives de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que le Groupe a l'intention de revendre dans un avenir proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme.

1.9 Stocks et en-cours

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, une perte de valeur correspondante est enregistrée en résultat.

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks de produits semi-finis et finis sont évalués au coût standard prenant en compte le coût des matières utilisées, le coût de la main d'œuvre et une quote-part des frais généraux.

1.10 Trésorerie, équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme. Ils sont évalués selon les catégories IFRS 9 auxquels ils appartiennent.

Les titres de placement à court terme sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

1.11 Capital

Le coût des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles est comptabilisé dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, net d'impôt.

1.12 Contrat de liquidité

Suite à son introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris, la Société a signé un contrat de liquidité avec un établissement spécialisé afin de limiter la volatilité journalière de l'action Mauna Kea Technologies.

La part du contrat qui est investie en actions propres de la Société par ce prestataire est comptabilisée en moins des capitaux propres consolidés à la clôture de chaque exercice. La partie détenue en trésorerie de ce contrat est présentée à l'actif en Actifs financiers.

1.13 Paiements fondés sur des actions

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de « Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise » (BSPCE) attribués à des salariés et/ou dirigeants, sous la forme de « Bons de Souscription d'Actions » (BSA) attribués à des membres du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance non-salariés, sous la forme d'options de souscription d'actions (SO) attribués à des salariés de la filiale Mauna Kea Technologies Inc. et sous la forme d'actions de préférence (AP) et d'actions gratuites (AGA) attribuées gratuitement aux salariés et/ou dirigeants.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés, depuis 2002, à des employés, membres du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance, des personnes physiques ou à des entreprises.

La juste valeur des options de souscription d'actions octroyées ou actions de performance aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires, la valeur de marché de ces derniers n'étant pas déterminable.

La détermination de la juste valeur des instruments convertis intègre les conditions d'acquisition des droits comme décrit en Note 17 : Paiements fondés sur des actions. Les autres facteurs pris en considération sont également présentés en Note 17 : Paiements fondés sur des actions.

1.14 Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Passifs financiers au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif («TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE.

Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

La créance liée au Crédit Impôt Recherche (« CIR ») au titre de l'année 2022 a fait l'objet d'un préfinancement de 407 K€ au 19 décembre 2022 et de 220 K€ le 26 avril 2023. Conformément à l'arbre de décision de la norme IAS 39 sur la décomptabilisation des actifs financiers, il a été conclu que le Groupe n'avait pas transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la créance CIR 2022 cédée. Celle-ci n'a donc pas été décomptabilisée et les fonds reçus de la mobilisation de la créance sont comptabilisés en emprunts et dettes financières courants. En revanche, la créance de CIR au titre de l'exercice 2023 n'a pas fait l'objet de cession à la date de clôture de l'exercice.

Passifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs à la juste valeur par le compte de résultat sont évalués à leur juste valeur.

Conformément aux dispositions de la nouvelle norme IFRS 9 et aux clarifications apportées à l'automne 2017 par le Comité d'interprétation des IFRS sur le traitement des modifications de dette jugées non décomptabilisantes, le Groupe retraite immédiatement au compte de résultat l'effet des changements des conditions contractuelles d'emprunt. Le taux d'intérêt effectif est ainsi maintenu sur la maturité résiduelle de la dette.

Dans le cadre du financement conclu avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), le Groupe a émis des bons de souscription d'actions (BSA). Cette émission a été analysée selon les critères de la norme IFRS 9. L'existence d'un put et le caractère variable du nombre d'actions auxquelles donneront droit les BSA entraînent la reconnaissance d'un instrument dérivé qui doit être évalué à la juste valeur à la date d'attribution. Il est ensuite réévalué à chaque clôture en contrepartie du résultat.

1.15 Avances conditionnées

La Société a bénéficié historiquement d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Le détail de ces aides est fourni en Note 12 : Emprunts et dettes financières.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes.

Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi d'avances remboursables ne portant pas intérêt est considéré comme une subvention. Cet avantage est déterminé en appliquant un taux d'actualisation égal au taux contractuel si ce dernier est connu ou au taux de marché.

1.16 Provisions

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, et auxquels le Groupe peut être confronté dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers,

sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

Engagement de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Les salariés du Groupe bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par le Groupe, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'État à cotisations définies).

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de services des employés. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondante à celle estimée pour le régime.

La Société fait appel à des actuaires qualifiés pour réaliser une revue annuelle de la valorisation de ces plans.

En application de la norme IAS 19 « Avantages du personnel », le coût des services et l'intérêt net sont comptabilisés en résultat opérationnel et les réestimations en autres éléments du résultat global.

Les paiements du Groupe pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charge du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

1.17 Produits des activités ordinaires

Le Groupe constate le produit des activités ordinaires conformément à la norme IFRS 15.

Le produit des activités ordinaires correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Le produit des activités ordinaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Le Groupe comptabilise des produits lorsque le transfert de biens ou de services promis à un client est réalisé et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. Pour les ventes de produits, le chiffre d'affaires est constaté soit à la mise à disposition soit à la livraison des produits en fonction des conditions de la commande.

S'agissant des ventes ordinaires du Groupe, et lorsqu'il s'agit d'un contrat de location de systèmes, le Cellvizio est comptabilisé à l'actif du Groupe et le chiffre d'affaires est reconnu à la vente des consommables ou à l'acte pratiqué par le professionnel de santé dans la mesure où le système reste la propriété du Groupe.

Les ventes de systèmes précédemment loués dans le cadre de contrat « Pay-Per-Use » sont classées sur la ligne « chiffre d'affaires » du compte de résultat

Chiffre d'affaires réalisé avec la joint-venture Tasly Mauna Kea Medical Engineering Technology Co.

Suite à la création de Maune Kea Medical Engineering Technology Co, le Groupe a signé deux contrats avec cette JV

- Un contrat de cession de technologie en date du 30 novembre 2022 ;
- Un contrat de licence en date du 23 décembre 2022

i) Contrat de cession de technologie

Le Groupe devait mener à bien les démarches pour transférer la propriété des brevets apportés à la JV. En contrepartie, la JV versait un paiement de 2,5 millions USD. L'intégralité des brevets a été transférée le 17 février 2022. Cependant le contrat intégrait une condition suspensive levée le 20 avril 2023. Le chiffre d'affaires a été reconnu en totalité à l'issue de la levée de la condition suspensive

(ii) Contrat de licence

Selon les termes de ces accords

- La Société :

- accorde à la JV une licence exclusive d'une durée de 8 ans pour (i) commercialiser certaines indications de Cellvizio en Chine, (ii) développer et commercialiser Cellvizio au niveau mondial dans les domaines de la neurologie et de la neurochirurgie, et (iii) fabriquer des unités Cellvizio pour le marché chinois ;
- s'engage à fournir aux équipes de la JV un accompagnement technique dans le cadre du transfert technologique et le savoir-faire nécessaires à la JV pour être autonome ;
- En échange, la JV est tenue de verser à la Société :
 - un paiement initial (upfront payment) de 6,5 millions de dollars dans le cadre de l'accord de licence, versé en janvier 2023 ;
 - un paiement additionnel (technology transfer material fee) de 0,5 million de dollars qui devrait être versé à l'issue de la réalisation d'une première phase de transfert technologique ;
 - un deuxième upfront payment de 0,5 million de dollars dans le cadre de l'accord de licence qui devrait être versé à l'issue du transfert à la JV d'une partie du stock détenu par un distributeur local ;
 - des redevances à hauteur de 7,5% des ventes réalisées par la JV, sous certaines conditions.

Lors de la phase de transfert technologique, la JV s'engage également à acheter auprès de Mauna Kea Technologies des quantités minimales de systèmes et de sondes Cellvizio pendant 5 ans.

Lors de la phase de fabrication des systèmes directement par la JV en Chine (« local product »), Mauna Kea Technologies recevra des redevances à hauteur de 7,5% des ventes réalisées par la JV, sous certaines conditions.

Traitement comptable

La Société considère que la licence consentie à la JV comprend les deux phases décrites ci-dessous à savoir (i) le transfert de savoir-faire et d'accompagnement à l'issue de laquelle les équipes de la JV seront pleinement autonomes, et (ii) la phase l'autonomie de la JV. La Société considère que la première phase devrait durer 36 mois, avant que la JV soit parfaitement autonome et qu'elle puisse elle-même fabriquer les systèmes.

Elle estime donc que les paiements de 6,5 millions et 0,5 million de dollars viennent financer le transfert de savoir-faire et la phase d'accompagnement. En conséquence le chiffre d'affaires est étalé sur la durée de cette première phase (36 mois) à compter de la signature du contrat de licence.

Sur l'exercice 2023, le chiffre d'affaires reconnu au titre du contrat s'élève donc à 4,3 millions d'euros à savoir :

- 2 millions d'euros (soit 2,5 millions de dollars) au titre du transfert des brevets achevé au 1er semestre 2023 ;
- 2,3 millions d'euros (2,2 millions de dollars) au titre du contrat de licence, correspondant à l'upfront payment de 6,5 millions de dollars et un paiement à venir de 0,5 million de dollars étalés sur 36 mois.

1.18 Crédit d'Impôt Recherche

Des Crédits d'Impôt Recherche (« CIR ») sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier du CIR peuvent l'utiliser pour le paiement de l'impôt sur les sociétés de l'exercice au cours duquel les dépenses ont été engagées, ainsi que dans les trois années suivantes. Si le montant de l'impôt n'est pas suffisant pour couvrir le montant total du crédit d'impôt à la fin de la période de trois années, la différence est remboursée par l'État en numéraire.

Le Groupe utilise le CIR pour les dépenses de recherche engagées au cours de chaque exercice et comptabilise le montant en « Autres produits » pour le même exercice. Le CIR est soumis à une vérification par l'Administration fiscale française.

1.19 Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents - de montant significatif - que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats.

1.20 Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus est composé des charges directement rattachées au produits vendus, c'est-à-dire des consommations de matières premières, des frais de main d'œuvre directs et des provisions pour dépréciation des

stocks. Il prend également en compte l'amortissement des systèmes mis à disposition des clients dans le cadre des contrats Pay-Per-Use.

1.21 Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les pertes fiscales pouvant être reportées prospectivement ou rétrospectivement peuvent également être comptabilisées en actifs d'impôts différés.

Les taux d'imposition applicables à la clôture sont utilisés pour déterminer les impôts différés.

Un actif d'impôts différés n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables suffisants pour les récupérer. Le Groupe n'a pas enregistré d'actifs d'impôts différés nets dans ses états financiers.

1.22 Information sectorielle

Le Groupe n'a pas à ce jour identifié de secteurs d'activité distincts. Il opère sur un seul segment opérationnel : l'endomicroscopie.

1.23 Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés, le cas échéant, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ». Il s'agit principalement :

- des écarts de conversion EUR/USD de la filiale Mauna Kea Technologies Inc. ;
- de la variation de la provision pour engagements de retraite liée aux changements d'hypothèses actuarielles.

Note 2 : Société et périmètre

Créée en mai 2000, Mauna Kea Technologies SA (« la Société ») développe et commercialise des dispositifs médicaux, notamment des instruments d'optique en imagerie médicale.

Dans le cadre de son développement aux États-Unis, la Société a créé Mauna Kea Technologies Inc. le 3 janvier 2005.

Egalement le 03 novembre 2022, la société co-entreprise Tasly Mauna Kea Medical Engineering Technology Co Ltd a été créée. Le Groupe détient 49% de son capital tandis que Tasly Pharmaceutical possède les 51% restant.

Le Groupe a analysé le rôle joué dans la direction de la JV au regard de IAS.28. Il en ressort que Mauna Kea Technologie a une influence notable sur cette JV et celle-ci est ainsi mise en équivalence dans les comptes du Groupe.

Sociétés	31/12/23		31/12/22		Méthode de consolidation
	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	
Mauna Kea Technologies SA (1)	100%	100%	100%	100%	Intégration globale
Mauna Kea Technologies Inc	100%	100%	100%	100%	Intégration globale
Tasly Mauna Kea Medical Engineering Technology Co Ltd	49%	49%			Mise en équivalence

(1) Société mère du Groupe

Note 3 : Immobilisations incorporelles

Les mouvements d'immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Frais de développement	6 050	-	-	6 050
Brevets, licences et marques	1 859	-	(145)	1 714
Logiciels	955	9	(7)	957
Brevets, licences et marques en cours	420	15	(38)	397
Total brut des immobilisations incorporelles	9 284	24	(190)	9 118
Amort. / dép. des frais de développement	(4 230)	(485)	-	(4 715)
Amort. / dép. des brevets, licences et marques	(1 467)	(81)	87	(1 461)
Amort. / dép. des logiciels	(886)	(51)	7	(929)
Total amort. / dép. des immobilisations incorporelles	(6 582)	(617)	94	(7 105)
Total net des immobilisations incorporelles	2 702	(593)	(96)	2 013

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Frais de développement	6 050	-	-	6 050
Brevets, licences et marques	1 854	6	-	1 859
Logiciels	953	14	(12)	955
Brevets, licences et marques en cours	420	-	-	420
Total brut des immobilisations incorporelles	9 276	20	(12)	9 284
Amort. / dép. des frais de développement	(3 745)	(485)	-	(4 230)
Amort. / dép. des brevets, licences et marques	(1 347)	(119)	-	(1 467)
Amort. / dép. des logiciels	(813)	(76)	3	(886)
Total amort. / dép. des immobilisations incorporelles	(5 905)	(681)	3	(6 582)
Total net des immobilisations incorporelles	3 371	(661)	(8)	2 702

L'ensemble des frais de développement relatifs à la troisième génération du Cellvizio (GEN III) ont été capitalisés entre 2019 et 2021 pour un montant total de 2 427 K€. Ils ont été amortis à compter de la date de commercialisation soit le 1er octobre 2021.

Un test de dépréciation a été réalisé au 31 décembre 2023, selon la méthodologie décrite en Note 1.6 et le Groupe n'a pas constaté de perte de valeur.

Note 4 : Immobilisations corporelles et droit d'utilisation

Les mouvements d'immobilisations corporelles et des droits d'utilisation s'analysent comme suit :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/2022	Augmentation	Diminution / Mise au rebut	Ecarts de change	31/12/2023
Matériel industriel	3 718	279	(291)	(6)	3 700
Agencements des constructions	51	-	-	-	51
Autres immobilisations corporelles	1 316	79	(32)	(4)	1 367
Immobilisations corporelles en cours	8	-	-	-	-
Total brut des immobilisations corporelles	5 093	358	(323)	(10)	5 118
Amort. / dép. du matériel industriel	(3 163)	(350)	248	8	(3 258)
Amort. / dép. des agencements des constructions	(51)	-	-	-	(51)
Amort. / dép. des autres immobilisations corporelles	(1 093)	(126)	27	4	(1 188)
Total amort. / dép. des immobilisations corporelles	(4 307)	(476)	275	12	(4 497)
Total net des immobilisations corporelles	786	(118)	(49)	2	621
Droits d'utilisation	5 656	104	(661)	(13)	5 086
Amort. / dép. des droits d'utilisation	(4 715)	(434)	598	9	(4 543)
Total net des droits d'utilisation	941	(329)	-63	(4)	543

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/2021	Augmentati on	Diminutio n / Mise au rebut	Ecart s de change	Reclassem ents	31/12/2022
Matériel industriel	3 642	75	(13)	14	1	3 718
Agencements des constructions	51	-	-	-	-	51
Autres immobilisations corporelles	1 317	41	(48)	7	-	1 316
Immobilisations corporelles en cours	1	8	-	-	(1)	8
Total brut des immobilisations corporelles	5 010	124	(61)	20	-	5 093
Amort. / dép. du matériel de industriel	(2 714)	(449)	13	(13)	-	(3 163)
Amort. / dép. des agencements des constructions	(51)	-	-	-	-	(51)
Amort. / dép. des autres immobilisations corporelles	(1 011)	(123)	47	(5)	-	(1 093)
Total amort. / dép. des immobilisations corporelles	(3 777)	(572)	60	(18)	-	(4 307)
Total net des immobilisations corporelles	1 233	(448)	(1)	2	-	786
Droits d'utilisation	5 370	323	(49)	11	-	5 656
Amort. / dép. des droits d'utilisation	(4 247)	(507)	49	(10)	-	(4 715)
Total net des droits d'utilisation	1 123	(185)	-	1	-	941

Note 5 : Titres mis en équivalence

TITRES MIS EN EQUIVALENCE (Montants en milliers d'euros)

	31/12/2022	Résultat	Variation de périmètre	Ecart s de change	Autres	31/12/2023
Titres mis en équivalence		(2 528)	8 737	(1 238)	213	5 183
Total titres mis en équivalence		(2 528)	8 737	(1 238)	213	5 183

En 2023, le Groupe comptabilise des titres mis en équivalence correspondant à sa participation dans la Joint-Venture Tasly Mauna Kea Medical Engineering Technology Co. Ltd.

A ce titre, le Groupe reconnaît une variation de périmètre de 8 001 milliers d'euros correspondant à sa quote-part de 49% des capitaux propres de la joint-venture qui intègre l'élimination de la quote part du profit reconnu par Mauna Kea Technologies sur la plus-value de cession reconnue lors de la cession des brevets.

Les titres mis en équivalence sont diminués de la quote-part de résultat de la Joint-Venture et des effets de change sur la période.

Note 6 : Actifs financiers non-courants

Les actifs financiers non-courants au 31 décembre 2023 comprennent principalement les dépôts de garanties versés dans le cadre des contrats de location simple pour 192 K€ ainsi que les retenues de garantie collectives relatives aux cessions de créances du Crédit d'Impôt Recherche au titre de 2020/2021/2022 pour 49 K€.

La diminution de l'exercice correspond au remboursement des retenues de garanties collectives relatives aux cessions de créances du CIR 2017 à 2019 et au remboursement du dépôt de garantie versé dans le cadre du contrat de location simple en Chine.

Note 7 : Stocks et en-cours

Le poste stocks et en-cours s'analyse comme suit :

STOCKS ET EN-COURS		
(Montants en milliers d'euros)		
	31/12/2023	31/12/2022
Stocks de matières premières	1 668	1 503
Stocks et en-cours de produits finis	1 733	1 965
Total brut des stocks et en-cours	3 389	3 468
Dép. des stocks de matières premières	(332)	(165)
Dép. des stocks et en-cours de produits finis	(194)	(138)
Total dép. des stocks et en-cours	(526)	(303)
Total net des stocks et en-cours	2 863	3 166

Les dépréciations concernent essentiellement les stocks à faible rotation et les anciennes générations de Cellvizio.

Note 8 : Créances clients et autres actifs courants

8.1 Clients et comptes rattachés

CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS		
(Montants en milliers d'euros)		
	31/12/2023	31/12/2022
Clients et comptes rattachés	1 434	7 517
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(114)	(293)
Total net des clients et comptes rattachés	1 320	7 224

Les créances clients ont fortement diminué en 2023 du fait de l'encaissement de 6,5 millions de dollars (6,2 millions d'euros) dans le cadre de l'accord de licence signé avec la Joint-Venture Tasly Mauna Kea Medical Engineering Technology Co. Ltd.

La provision pour créances douteuses représente 8 % des créances en valeur brute en 2023 et s'analyse comme suit:

ECHÉANCE CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS			
(Montants en milliers d'euros)			
	31/12/2023	A moins d'un an	A plus d'un an
Clients et comptes rattachés	1 434	1 355	78
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(114)	(35)	(78)
Total net des clients et comptes rattachés	1 320	1 320	-

8.2 Autres actifs courants

Le poste autres actifs courants s'analyse comme suit :

AUTRES ACTIFS COURANTS		
(Montants en milliers d'euros)		
	31/12/2023	31/12/2022
Personnel et comptes rattachés	9	7
Crédits d'Impôt Recherche et Innovation	1 171	627
Autres créances fiscales	198	204
Autres créances	372	356
Charges constatées d'avance	390	335
Total brut des autres actifs courants	2 139	1 528
Dép. des autres créances	-	-
Total net des autres actifs courants	2 139	1 528

L'évolution de la créance de crédit d'impôt recherche se présente comme suit :

EVOLUTION DE LA CREANCE DE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE				
(Montants en milliers d'euros)				
	31/12/2022	Produit d'exploitation	Autres	31/12/2023
Crédit d'impôt recherche	627	536	8	1 171

Les créances à fin 2023 sont représentatives des Crédit Impôt Recherche au titre des exercices 2022 et 2023, soit respectivement 627 et 536 milliers d'euros.

Les autres créances fiscales sont relatives à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement de crédit de TVA demandé, soit un montant total de 198 K€ par rapport à 204 K€ au 31 décembre 2022.

Les autres créances comprennent principalement des acomptes payés aux fournisseurs pour 294 K€ par rapport à 243 K€ au 31 décembre 2022.

Note 9 : Actifs financiers courants

Le poste Actifs financiers courants correspond au solde espèce du compte titre ouvert dans le cadre du contrat de liquidité de la Société domicilié auprès de Gilbert Dupont pour un montant de 36 K€ au 31 décembre 2023 contre 9 K€ au 31 décembre 2022.

Note 10 : Trésorerie, équivalents de trésorerie

Le poste s'analyse comme suit :

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes courants en EURO	1 174	1 682
Comptes courants en USD	594	1 428
Comptes courants en JPY	1	27
Comptes à court terme en EURO	6 100	-
Compte bloqué	100	-
Total de la trésorerie et équivalents de trésorerie	7 969	3 137

Note 11 : Capital

11.1 Capital émis

Le capital social est fixé à la somme de deux millions quatre cent soixante-quatre mille quatre cent neuf euros et 88 cents (2 464 409,88 €). Il est divisé en 61 610 247 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,04 €

Ce nombre s'entend hors « Bons de Souscription d'Actions » (BSA), « Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise » (BSPCE), options de souscription (SO) octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société, actions gratuites de performance (AP) et actions gratuites (AGA).

Le tableau ci-dessous présente l'historique du capital de la Société depuis le 31 décembre 2022 :

Nature des opérations	Capital (en K€)	Prime d'émission (en K€)	Nombre d'actions composant le capital social
Au 31 décembre 2022	1 859	787	46 476
Conversion AGAP	-	-	46 478
Conversion BSA (Kepler)	72	641	48 268
Conversion BSA (Vester)	57	680	49 698
Souscription BSA	-	23	49 698
Augmentation de capital	476	5 514	61 610
Coûts de transaction	-	(70)	61 610
Total au 31 décembre 2023	2 464	7 575	61 610

Le 10 novembre 2023, le Groupe a procédé à une augmentation de capital libérée en numéraire réservée au profit de la société Telix Pharmaceuticals International Holdings Pty Ltd. Cette opération s'est traduite par une émission de 11 911 852 actions ordinaires nouvelles de 0,40 euro de valeur nominale assortie d'une prime d'émission de 5 523 525 euros sur laquelle sont imputés des coûts de transaction à hauteur de 9 150 euros.

Dans le cadre de la ligne de financement en capital mise en place en 2022, Kepler Cheuvreux a souscrit 1 790 000 actions au cours de 2023. Cela s'est traduit par une augmentation du capital social de 71 600 euros, assortie d'une prime d'émission de 640 930 euros. Ce contrat s'est achevé au cours du 1er semestre 2023.

En mai 2023, une ligne de financement en capital a été mise en place avec la société Vester Finance. Au cours de 2023, 1 430 000 actions ont été souscrites, entraînant une augmentation du capital social de 57 200 euros assortie d'une prime d'émission de 679 997 euros

La société a signé un contrat d'Equity Line avec Vester Finance en mai 2023 permettant à Vester Finance de souscrire jusqu'à 5 500 000 BSA (parité de 1 BSA pour 1 action) pour un prix d'exercice basé sur le coût unitaire moyen pondéré (CUMP) des 2 derniers jours de bourse incluant une décote maximale de 6%. Au jour de l'émission Vester s'est acquitté d'un prix de souscription de 500 K€ étant précisé que ce prix est décomposé entre une valeur nominale et une prime d'émission.

Considérant que les liquidités qui seront versées par Vester pour exercer les BSA ne sont pas fixes dans la mesure où elles sont indexées sur le cours de bourse de la société ce contrat entre le champ d'analyse d'IFRS 9 comme le préconise le § IAS 32.16(b)(ii). Le contrat stipule par ailleurs que Mauna Kea Technologies aura la capacité de modifier les conditions d'exercice une fois qu'un montant minimal d'augmentation de capital de 500 K€ aura été atteint. L'analyse du contrat a conduit la société à considérer le prix de souscription payé comme étant un prépaiement à la date de souscription. Jusqu'à l'atteinte d'un montant de 1 500 K€ l'augmentation de capital est comptabilisée pour son montant brut et la décote de 6% est comptabilisée en charges financières. Une fois l'atteinte des 1 500 K€, Mauna Kea Technologies aura la capacité de modifier les termes d'exercice et le contrat sortira alors du champ d'IFRS.9. Les BSA résiduels seront considérés comme des instruments de capitaux propres et seront enregistrés lors de leurs exercices.

Au 31 décembre 2023 1 430 000 BSA ont été exercés entraînant une augmentation de capital de 737 K€. Le seuil des 1.500 k€ n'étant pas atteint à la clôture, les BSA résiduels entrent dans le champ d'IFRS et sont comptabilisés en tant que dérivés financiers et comptabilisés à la juste valeur (cf. note 12). La variation de la juste valeur avec la date d'émission est comptabilisée en résultat financier (cf. note 21).

11.2 Bons de souscription, options de souscription d'actions, stock-options et actions de préférence

Depuis sa création, la Société a émis des « Bons de Souscription d'Actions » (BSA), des bons de souscription d'actions destinées à ses salariés ("BSPCE" et autres) ainsi que des options de souscription d'actions (SO), des actions gratuites de performance (AP) et des actions gratuites (AGA) dont l'évolution depuis le 31 décembre 2022 est présentée ci-dessous.

Type	Date d'octroi	Prix d'exercice	En cours au 31/12/22	Créés	Exercés / Convertis	Perdus	En cours au 31/12/23	Nb actions potentielles
Options octroyées avant le 1er janvier 2023			10 396 908		1 790 060	72 520	8 534 328	8 909 553
SO	02/02/2023	0,72 €		37 500	-	-	37 500	37 500
AGA	02/02/2023			112 000	-	-	112 000	112 000
BSA	24/05/2023			5 500 000	1 430 000	-	4 070 000	4 070 000
BSA	06/07/2023			320 000	-	-	320 000	320 000
SO	06/07/2023			309 000	-	-	309 000	309 000
AGA	06/07/2023			936 000	-	3 500	932 500	932 500
				<u>7 214 500</u>	<u>3 220 060</u>	<u>76 020</u>	<u>14 315 328</u>	<u>14 690 553</u>

Le prix d'exercice des BSA Kepler / Vester est dépendant du cours de bourse à la date de souscription.

Les nouveaux instruments émis en 2023 sont les suivants :

- le 02 février 2023 : 112 000 actions gratuites ont été émises au profit d'un salarié ;
- le 02 février 2023 : 37 500 options ont été émises au profit d'un salarié ;

- le 24 mai 2023, 5 500 000 BSA ont émis au profit de la société Vester Finance ;
- le 06 juillet 2023, 320 000 BSA ont été émis au profit des administrateurs de Mauna Kea Technologies SA ;
- le 06 juillet 2023, 309 000 options ont été émises au profit de 12 salariés ;
- le 06 juillet 2023, 936 000 actions gratuites ont été émises au profit de 41 salariés et du Président-Directeur Général.

Les modalités d'exercice des actions de préférence (AP) et des actions gratuites sont décrites en Note 18 : Paiements fondés sur des actions.

11.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

Dans le cadre de son programme de liquidité avec Gilbert Dupont, le Groupe a procédé à plusieurs rachats de ses propres actions sur l'exercice dont le récapitulatif est présenté ci-dessous:

2023					
	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	Total
Titres achetés	434 207	378 351	311 183	939 394	2 063 135
Prix	0,59	0,63	0,61	0,47	
Montant total (en K€)	254	239	189	439	1 121
Titres vendus	498 508	386 777	288 762	963 224	2 137 271
Prix	0,57	0,63	0,61	0,46	
Montant total (en K€)	283	244	175	447	1 148

Au 31 décembre 2023, la Société détenait 113 104 actions Mauna Kea Technologies acquises au prix moyen de 0,471 € correspondant à la valeur de réalisation au 31 décembre 2023.

Note 12 : Emprunts et dettes financières

EVOLUTION DES DETTES FINANCIERES

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/2022	Augment.	Rembours.	Intérêts/ Actualisation	Redressement non-courant à courant	Autres	31/12/2023
Avances conditionnées BPI (ex Oseo)	4 205			103			4 308
Dettes de location IFRS 16	920	104	(489)			(4)	530
Emprunt PGE	3 688		(1 007)	17			2 699
Emprunt BEI T1	13 140			982			14 122
Emprunt BEI T2	6 719			573			7 291
BSA BEI T1	68			(14)			53
BSA BEI T2	32			(3)			29
Mobilisation CIR / CII	407	220		98			627
BSA Vester							98
Autres	23	4				(12)	15
Total des dettes financières	29 201	328	(1 496)	1 756		(16)	29 773

Le total des dettes financières s'élève à 29 774 milliers d'euros, principalement constitué d'emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dans le cadre de l'accord de financement conclu en 2019, d'une aide à l'innovation octroyée par BPI France en 2010 et d'un prêt garanti par l'État octroyé en 2020.

Au 31 décembre 2023, le total des dettes financières a principalement augmenté de la charge d'actualisation de la période, nette des remboursements intervenus sur la période, ainsi que du préfinancement du CIR.

La répartition entre dettes financières non-courantes et courantes au 31 décembre 2023 est la suivante :

EVOLUTION DES DETTES FINANCIERES NON-COURANTES
(Montants en milliers d'euros)

	31/12/2022	Augment.	Rembours.	Intérêts/ Actualisation	Redressement non-courant à courant	Autres	31/12/2023
Avances conditionnées BPI (ex Oseo)	4 205			103			4 308
Dettes de location IFRS 16	477	104	(13)		(417)	(3)	149
Emprunt PGE	2 455			17	(766)		1 706
Emprunt BEI T1	13 140				(13 140)		
Emprunt BEI T2	6 539			573	(15)		7 097
BSA BEI T1	68				(68)		
BSA BEI T2	32			(3)			29
BSA Vester				98			98
Autres	23	4				(12)	15
Total des dettes financières non-courantes	26 939	108	(13)	789	(14 406)	(15)	13 402

EVOLUTION DES DETTES FINANCIERES COURANTES

	31/12/2022	Augment.	Rembours.	Intérêts/ Actualisation	Redressement non-courant à courant	Autres	31/12/2023
Dettes de location IFRS 16	443		(476)		417	(2)	381
Emprunt PGE	1 233		(1 007)		766		993
Emprunt BEI T1	180			982	13 140		14 122
Emprunt BEI T2					15		195
BSA BEI T1				(14)	68		53
Mobilisation CIR / CII	407	220					627
Total des dettes financières courantes	2 262	220	(1 483)	967	14 406	(2)	16 371

12.1 Avances BPI (anciennement OSEO Fi)

Le 31 mai 2010, Mauna Kea Technologies a obtenu de la part d'OSEO une aide à l'innovation remboursable dans le cadre du projet PERSEE. Ce projet avait pour ambition de développer, valider puis commercialiser un dispositif capable d'améliorer les techniques de diagnostic et de bilan d'extension pré-opératoire de patients atteints de cancer.

Le projet a été clos fin 2020, et le cinquième versement de l'avance remboursable de 504 K€ a été perçu en décembre 2021. Les avances consenties portent intérêts au taux de 2,45 %.

Le contrat conclu entre OSEO devenu BPI France et la Société en 2010 stipule que le premier remboursement devra être effectué dès l'atteinte d'un chiffre d'affaires de 2 500 K€ portant sur les nouveaux produits développés. Le montant à rembourser, fonction du nouvel échéancier de remboursement prévu, sera de 4 724 K€ et ce, en incluant la charge d'actualisation. Si aucun remboursement n'est intervenu dans un délai de 10 ans à compter du dernier versement de l'aide, Mauna Kea sera délié de toute obligation de versement des retours financiers. De plus, si le montant cumulé de chiffre d'affaires est supérieur à 50 000 K€, 2 % du chiffre d'affaires généré devra être rétrocédé et ce, sur une durée de quinze ans.

12.2 Emprunts BEI

La Société a conclu un contrat de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) le 20 juin 2019 d'un montant de 22 500 K€. La première tranche d'un montant net de 11 500 K€ a été encaissée le 3 juillet 2019 et est remboursable le 3 juillet 2024 y compris avec des intérêts capitalisés. La deuxième tranche de 6 000 K€ a été encaissée le 8 juillet 2020 et est remboursable le 8 juillet 2025 y compris avec des intérêts capitalisés. La Société ne remplit plus les critères d'obtention de la troisième tranche de 5 000 K€.

Cet emprunt a fait l'objet d'une restructuration le 23 avril 2024 (cf. note 25).

12.3 Emprunts PGE

Le 17 juillet 2020, la Société a obtenu de la part de BNP Paribas et de Bpifrance un financement de 4 millions d'euros sous la forme d'un Prêt Garanti par l'État français (PGE). BNP Paribas et Bpifrance ont octroyé chacun un prêt de 2 millions d'euros à des taux d'intérêts fixes de respectivement 0,25% et 1,75%. Ces prêts non dilutifs seront garantis par l'État français à hauteur de 90% (arrêtés ministériels des 23 mars et 17 avril 2020 accordant la garantie de l'État aux établissements de crédit et aux sociétés financières, en application de l'article 6 de la loi n°2020-289 du 23 mars 2020). Chaque prêt est d'une durée initiale d'un an. A la fin de la première année, le remboursement du principal dû peut être différé à nouveau, au choix de la Société, pour une durée maximale de 5 ans.

En 2021, les prêts ont été renégociés et les nouvelles échéances sont les suivantes: 24 juin 2026 et du 31 août 2026 avec des taux d'intérêts fixes de respectivement 0,75% et 2,25%. Le remboursement du capital de BNP Paribas est mensuel tandis que celui de Bpifrance est trimestriel.

12.4 Mobilisation de la créance CIR

La créance de 627 K€ liée au CIR de l'année 2022 a fait l'objet d'un préfinancement de 407 K€ au 19 décembre 2022 et de 220 K€ le 26 avril 2023.

12.5 Instruments financiers dérivés

BSA BEI

Dans le cadre du financement conclu avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), le Groupe a émis des bons de souscription d'actions (BSA). Cette émission a été analysée selon les critères de la norme IFRS 9. L'existence d'un put et le caractère variable du nombre d'actions auxquelles donneront droit les BSA entraînent la reconnaissance d'un instrument dérivé qui doit être évalué à la juste valeur à la date d'attribution (soit le 3 juillet 2019 à la réception de la 1ère tranche de l'emprunt et le 8 juillet 2020 à la réception de la 2ème tranche). Il est ensuite réévalué à chaque clôture en contrepartie du résultat.

La Tranche 1 est accompagnée de l'émission de bons de souscription d'actions (BSA) ouvrant droit, en cas d'exercice, à la souscription d'un maximum de 1 450 000 actions de la Société (soit 5,75% du capital social sur une base non diluée) sous réserve des ajustements légaux et contractuels prévus par la documentation. Ces BSA ont été émis sur le fondement de la quatrième résolution (placement privé) adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre 2018. Le prix d'exercice des BSA est égal à la moyenne pondérée des volumes des trois dernières séances de bourse précédant leur émission, diminuée d'une décote de 5% soit 1,8856 € par BSA. Les BSA peuvent être exercés jusqu'au vingtième anniversaire de l'émission des BSA, soit le 3 juillet 2039.

La Tranche 2 est également accompagnée de l'émission de bons de souscription d'actions (BSA) ouvrant droit, en cas d'exercice, à la souscription d'un maximum de 500.000 actions de la Société (soit 1,6% du capital social sur une base non diluée). Ces BSA ont été émis sur le fondement de la vingt-quatrième résolution adoptée par l'Assemblée générale mixte du 2 juillet 2020. Le prix d'exercice des BSA est égal à la moyenne pondérée des volumes des trois dernières séances de bourse précédant leur émission, diminuée d'une décote de 5% soit 1,2430 € par BSA. Les BSA peuvent être exercés à compter de leur émission et jusqu'au 3 juillet 2039.

Ces émissions ont été analysées selon les critères de la norme IFRS 9 et ont donné lieu à la reconnaissance d'instruments dérivés évalués à la juste valeur à la date d'attribution. Ils sont ensuite réévalués à chaque clôture en contrepartie du résultat.

Au 31 décembre 2023, ces dérivés ont été revalorisés en retenant les hypothèses suivantes :

	BSA Tranche 1	BSA Tranche 2
Valorisation au 31 décembre 2023	54 K€	29 K€
Maturité théorique	16,5 ans	16,5 ans
Maturité probable	2,5 ans	2,5 ans
Volatilité	50% à 4,5 ans 40% à 18 ans	50% à 4,5 ans 40% à 18 ans
Taux de mise en pension	2,0% par an	2,0% par an
Prix de référence	0,43 €	0,43 €

La variation de valeur entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 est comptabilisée en produits financiers au compte de résultat.

BSA Vester

En mai 2023, une ligne de financement en capital a été mise en place avec la société Vester Finance.

Les modalités d'exercices sont décrites dans la Note 11.1 - Capital émis.

12.6 Maturité des dettes

La maturité des dettes au 31 décembre 2023 s'analyse comme suit :

MATURITE DES DETTES
(Montants en milliers d'euros)

	Montant brut	A moins d'un an	De un à trois ans	De trois à cinq ans	Plus de cinq ans
Dettes à long terme	13 402	-	10 729	2 673	-
Emprunts et dettes financières à court terme	16 371	16 371	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 774	2 774	-	-	-
Autres passifs courants	7 557	7 557	-	-	-
Total des passifs financiers	40 104	26 702	10 729	2 673	-

Note 13 : Provisions non courantes

Les provisions non courantes s'analysent comme suit :

PROVISIONS NON COURANTES

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/2022	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Autres	31/12/2023
Engagements de retraite	80	15	(13)	-	(35)	47
Provisions pour litiges	26	25	-	(26)	-	25
Provisions pour restructuration	13	-	(13)	-	-	-
Total des provisions non courantes	119	40	(26)	(26)	(35)	72

PROVISIONS NON COURANTES

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/2021	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Autres	31/12/2022
Engagements de retraite	111	12	(18)	(10)	(15)	80
Provisions pour litiges	20	26	(20)	-	-	26
Provisions pour restructuration	724	15	-	(763)	36	13
Total des provisions non courantes	855	54	(38)	(773)	21	119

13.1 Engagements indemnités de départ à la retraite

Dans le cadre de l'estimation des engagements de départ à la retraite, les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'ensemble des catégories de salariés (employé, ETAM, cadre) :

- Age de départ : 64 ans,
- Modalités de départ : départ volontaire,
- Table de mortalité : INSEE 2023
- Convention collective : métallurgie,
- Rotation du personnel :
 - 18-25 ans : 0%
 - 26-35 ans : 18%
 - 36-45 ans : 16%
 - 46-55 ans : 24%
 - > 56 ans : 0%
- Taux de charges patronales retenu : 47 % (identique à 2022)
- Taux d'augmentation des salaires : 2,5 % (identique à 2022)
- Taux d'actualisation : 3,20 % (contre 4,15% 2022) correspondant au taux iBoxx Corporate AA10+

Le Groupe ne finance pas ses engagements d'indemnités de départ en retraite.

Le montant des indemnités de fin de carrière s'élève à 85 K€ à la clôture de l'exercice 2023.

13.2 Provision pour risques et charges

La reprise de provision concerne des risques salariaux provisionnés en 2022 et dénoués en 2023.

La dotation de l'exercice 2023 porte sur un litige en cours avec un prestataire.

Les reprises des provisions non courantes utilisées en 2022 concernaient :

- le plan de restructuration démarré en 2021 et finalisé au cours du 1er semestre 2022, à hauteur de 763 milliers d'euros ;
- le paiement d'indemnités de retraite pour 10 milliers d'euros.

13.3 Provision pour restructuration

Au 31 décembre 2023, la provision pour restructuration a été intégralement reprise, le dernier décaissement ayant été effectué au cours du 1er semestre 2023.

Note 14 : Dettes fournisseurs et autre passifs courants

Aucune actualisation n'a été pratiquée sur les fournisseurs et comptes rattachés et les autres passifs courants dans la mesure où leur échéance est inférieure à 1 an à la fin de chaque exercice en question.

14.1 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs et comptes rattachés	2 774	1 274

La hausse des dettes vis-à-vis des fournisseurs s'explique principalement par la facture d'honoraires de conseil stratégique fournis par Cenpontos dans le cadre de la création de la joint-venture Tasly. Cette dette sera éteinte lorsque la rétrocession de 4,9% de titres de la JV par le Groupe sera effective.

14.2 Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

AUTRES PASSIFS COURANTS

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fiscales	578	199
Dettes sociales	1 438	1 572
Autres dettes	235	60
Produits constatés d'avance	5 306	7 292
Total des autres passifs courants	7 557	9 124

Les dettes fiscales concernent principalement :

- les taxes assises sur les salaires, sur le chiffre d'affaires et sur la valeur ajoutée,
- et l'impôt sur les sociétés. Pour l'exercice 2023, la Société présente un bénéfice imposable lié aux écritures de comptabilisation des titres de la JV Tasly.

Les dettes sociales sont essentiellement relatives aux provisions pour congés payés, aux provisions des primes et commissions et aux sommes dues aux organismes sociaux. Leur hausse s'explique par :

- la hausse de la provision des bonus ;
- en partie neutralisée par la baisse des dettes vis-à-vis des organismes sociaux, liée à la baisse des effectifs fin 2022.

Les produits constatés d'avance correspondent pour l'essentiel aux contrats de services et aux extensions de garanties dont la reconnaissance du chiffre d'affaires est différée au titre d'IFRS 15. Au 31 décembre 2022, ce poste avait été augmenté des 6,5 millions de dollars à recevoir dans le cadre de l'accord de licence conclu avec la société Tasly Pharmaceutical. Ce montant est reconnu en chiffre d'affaires sur la durée estimée de la prestation d'accompagnement des équipes de la JV par le Groupe, soit 36 mois. Sur l'exercice 2023, 2 millions d'euros ont donc été reconnus à ce titre. Le solde résiduel est à échéance à plus d'un an à hauteur de 2 millions d'euros.

Note 15 : Instruments financiers inscrits au bilan**INSTRUMENTS FINANCIERS
INSCRITS AU BILAN ET EFFET
RÉSULTAT**

(Montants en milliers d'euros)

Au 31 Décembre 2023	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts et créances	Dette au coût amorti	Instruments non financiers
Actif						
Actifs financiers non-courants	250	-	-	250	-	-
Clients et comptes rattachés	1 320	-	-	1 320	-	-
Autres actifs courants (1)	1 749	-	-	1 749	-	-
Actifs financiers courants	36	-	-	36	-	-
Trésorerie	7 969	7 969	-	-	-	-
Total actif	11 325	7 969	-	3 355	-	-
Passif						
Dettes à long terme	13 402	181	-	-	13 221	-
Emprunts et dettes financières à court terme	16 371	-	-	-	16 371	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 774	-	-	-	2 774	-
Autres passifs courants (1)	2 250	-	-	-	2 250	-
Total passif	34 798	181	-	-	34 617	-

(1) Les avances et acomptes reçus ne donnant pas lieu à remboursement en trésorerie et les produits et charges constatés d'avance qui ne répondent pas à la définition d'un passif financier n'ont pas été repris.

Note 16 : Chiffre d'affaires et produits opérationnels

Le chiffre d'affaires et les produits opérationnels se détaillent de la manière suivante :

PRODUITS OPÉRATIONNELS

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	10 480	7 479
Subventions d'exploitation	11	5
Crédits d'impôt recherche et autres crédits d'impôt	536	627
Total des produits	11 027	8 111

16.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe en 2023 est composé :

- des ventes des systèmes Cellvizio®, des consommables et des services associés, en diminution de 17% malgré la forte croissance aux Etat-Unis. L'exercice 2022 avait bénéficié de commandes exceptionnelles de systèmes en Amérique Latine ;

- des revenus de licences à hauteur de 4,3 millions d'euros suite au lancement opérationnel de la JV avec Tasly. Ce montant inclut le paiement initial de 6,5 millions de dollars étalé sur trois ans et un paiement complémentaire de 2,3 millions d'euros liés au transfert technologique (Cf. note 1.18)

Le chiffre d'affaires par secteur géographique au 31 décembre 2023 de présente ainsi :

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
EMEA (Europe, Moyen Orient, Afrique)	1 622	2 875
USA et Canada	4 493	4 202
Asie	4 365	402
Total chiffre d'affaires par zone géographique	10 480	7 479

Pour les besoins de l'analyse géographique, la Direction du Groupe alloue le chiffre d'affaires selon le lieu de la livraison des produits ou, en cas de prestations de services, en fonction de la localisation du siège social du client.

16.2 Crédits d'impôt

Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 536 milliers d'euros pour 2023, en baisse par rapport à 2022 du fait de la réduction des dépenses éligibles, principalement des frais de personnel.

Note 17 Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions concernent tous les bons (BSA/BSPCE/SO), les actions de préférence (AP) et les actions gratuites (AGA) attribués à des employés, à des prestataires de services et aux membres du conseil d'administration. Les modalités d'exercice sont détaillées dans les procès-verbaux des assemblées générales.

Les principales autres hypothèses utilisées pour la détermination de la charge résultant de paiements fondés sur des actions par application du modèle Black-Scholes de valorisation ont été les suivantes :

- Taux d'intérêt sans risque : taux des emprunts de l'état (indice GFRN),
- Dividende : néant,
- Turnover : 20 %,
- Volatilité : 60 % pour les BSA, BSPCE et SO octroyés jusqu'au 31 décembre 2011, 35% pour les BSPCE et SO octroyés en 2012, 34% pour les BSPCE et SO octroyés en 2013, 32% et 33% pour les plans octroyés en 2014, 33% en 2015 et 29,99% en 2016, 55% en 2017 ,59% en 2018, 50% pour l'exercice 2019 et 40% pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023.

La volatilité retenue correspond à la moyenne des volatilités historiques d'un panel de sociétés cotées du secteur d'activité dans lequel opère la Société et/ou ayant une capitalisation boursière et des volumes de titres échangés comparables à ceux de la Société. Les sociétés cotées dont les titres étaient négociés pour un montant inférieur à 1 € ont été exclues du panel.

Les prix d'exercice, durée de vie estimée et juste valeur des actions sous-jacentes à la date d'attribution des bons ont été utilisés pour la valorisation de chaque catégorie de rémunération en actions.

En 2023, l'impact des paiements fondés sur les actions a diminué de 215 milliers d'euros, en raison d'un nombre important d'annulations d'instruments donnant droit au capital consécutives à des départs de salariés aux États-Unis dans le cadre de la réorientation stratégique.

Note 18 Charges externes

18.1 Coûts des produits vendus

COÛT DES PRODUITS VENDUS

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Achats consommés	918	1 252
Charges de personnel	549	533
Charges externes	108	83
Impôts et taxes	21	16
Variations nettes aux amortissements et dépréciations	504	435
Variation des en-cours et produits finis	(13)	(307)
Autres	32	(7)
Total Coût des produits vendus	2 118	2 004

L'augmentation des coûts des produits vendus est liée à la dépréciation des stocks à faible rotation sur des systèmes d'ancienne génération qui a été plus importante en 2023 qu'en 2022.

18.2 Coûts de recherche et développement

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Achats consommés	2	40
Charges de personnel	2 586	2 620
Charges externes	521	628
Impôts et taxes	37	37
Variations nettes aux amortissements et dépréciations	702	714
Variation des en-cours et produits finis	12	31
Total Recherche & Développement	3 860	4 068

Les charges de personnel comprennent l'ensemble des charges salariales des effectifs rattachés à l'activité de recherche et développement (hors charges de personnel capitalisées en frais de développement pour la GEN III).

Les charges externes comprennent principalement des frais d'études, des frais relatifs au maintien de la protection des brevets et des honoraires de conseil.

18.3 Coûts des Ventes & Marketing

VENTES & MARKETING (Montants en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Achats consommés	(43)	16
Charges de personnel	3 945	4 044
Charges externes	1 707	1 677
Impôts et taxes	18	32
Variations nettes aux amortissements et dépréciations	(48)	234
Autres	40	(203)
Total Ventes & Marketing	5 618	5 800

Les charges de personnel comprennent l'ensemble des charges salariales du personnel de vente et du département marketing. Les charges externes comprennent principalement les frais de déplacement des commerciaux et les frais liés aux salons et autres événements marketing.

18.4 Coûts des Frais Généraux

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Achats consommés	38	54
Charges de personnel	1 868	1 733
Charges externes	2 632	2 454
Impôts et taxes	105	174
Variations nettes aux amortissements et dépréciations	556	617
Autres	(195)	(137)
Total Frais Généraux	5 004	4 894

Les charges de personnel comprennent l'ensemble des charges salariales de la direction générale et des fonctions support (ressources humaines, juridique, finance, ...).

Note 19 Résultat opérationnel non courant

Au 31 décembre 2023, les produits et charges opérationnels non courants s'élèvent à 6 918 milliers d'euros correspondant à la quote-part du Groupe de la plus-value sur la cession des brevets à la Joint-Venture Tasly Mauna Kea Medical Engineering Technology Co. Ltd diminuée des honoraires de Cenponte intervenu dans la réalisation de l'opération.

Note 20 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers s'analysent comme suit :

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Gains de change	585	131
Autres produits financiers	359	162
Total des produits financiers	944	293
Pertes de change	(602)	(593)
Charges d'intérêts	(270)	(254)
Autres charges financières	(79)	(30)
Dot./dép des actifs financiers	(8)	4
Pertes sur équivalents de trésorerie	1	4
Charges d'actualisation	(1 943)	(1 542)
Total des charges financières	(2 900)	(2 411)
Total des produits et charges financiers	(1 956)	(2 118)

Les produits financiers sont principalement composés des gains de change, en forte augmentation sur la période, et des intérêts sur des comptes à court terme.

Les charges financières comprennent principalement les charges d'actualisation correspondant aux intérêts relatifs au prêt octroyé par la BEI et à l'avance remboursable de BPI France.

Note 21 Charge d'impôt

Le Groupe n'active pas, par prudence, les déficits fiscaux dont il dispose en France et aux États-Unis.

L'impact comptable de la mise en place de la J.V. et la législation fiscale française l'ont amené à constater une charge d'impôt pour l'exercice 2023.

PREUVE D'IMPÔT

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net des sociétés intégrées	(3 727)	(11 180)
Quote-part de résultat des sociétés MEE	2 528	-
Charge d'impôt	475	-
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	(725)	(11 180)
Charge d'impôt théorique 25%	(181)	(2 795)
Autres charges non déductibles et produits non imposables	(45)	12
Différence de taux d'impôt	(459)	(288)
Limitation d'impôts différés actifs non activés	1 160	3 071
Charge d'impôt réelle	475	-

Note 22 Engagements

OBLIGATIONS AU TITRE D'AUTRES CONTRATS (Montants en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Part à - 1 an	1 280	978
Part 1 à 5 ans	1 989	2 298
Part à + 5 an	-	-
Total Engagement Autres contrats	3 269	3 276

Au 31 décembre 2023, les engagements sont les suivants :

Obligations au titre des contrats de location

Les obligations au titre des contrats de location sont celles relatives aux contrats de location simple n'entrant pas dans le champ d'application d'IFRS 16 :

- Un contrat de location de bureau en Chine d'une durée inférieure ou égale à 12 mois n'incluant aucune option d'achat ;
- Des contrats de location de matériel informatique de faible valeur.

Obligations au titre de l'emprunt BEI

Des covenants financiers sont attachés à la dette contractée auprès de la BEI, à savoir :

- Une position de trésorerie supérieure à 4 millions d'euros ;
- A partir du 1er janvier 2023, un ratio de taux de couverture de la dette supérieur à 2.0 :1.0 ;
- A partir du 1er janvier 2023, un ratio dettes sur capitaux propres de 1.0 :1.0.

Au 1er janvier 2023, les deux ratios n'étant pas respectés, le Groupe a sollicité un waiver de la BEI obtenu le 21 avril 2023. Ce waiver lui accorde un délai expirant le 30 juin 2024 pour se mettre en conformité avec les deux ratios financiers, sous réserve qu'une assemblée générale des actionnaires à réunir au plus tard le 30 juin 2023 se prononce sur la non dissolution de la Société et la poursuite de son activité. Ce vote a été obtenu lors de l'Assemblée générale du 2 juin 2023.

Des garanties ont été également prises par la BEI qui portent sur les créances clients et les stocks de la Société. Par ailleurs, la Société a consenti à la BEI un nantissement sur les droits de propriété intellectuelle relatifs à trois brevets détenus.

Obligations au titre d'autres contrats

Le Groupe sous-traite auprès de fournisseurs la fabrication de certains sous-ensembles nécessaires à la fabrication de ses produits. Afin de sécuriser ses opérations, il s'est engagé à acheter une certaine quantité de sous-ensembles auprès de certains fournisseurs.

Note 23 Relations avec les parties liées

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres de la Direction générale et autres parties liées du Groupe, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

(Montants en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et traitements des principaux dirigeants	211	219
Paielements fondés sur des actions des principaux dirigeants	40	28
Engagements de retraite des principaux dirigeants	1	1
Jetons de présence Mandataires Sociaux	76	147
Paielements fondés sur des actions Mandataires sociaux	33	96
	361	491

La baisse des coûts de la Direction générale est principalement liée à la décision du Conseil d'administration de ne pas attribuer au Président Directeur-général de rémunération au titre de son mandat d'administrateur pour l'année 2023.

Note 24 Résultat par action

RESULTAT PAR ACTION

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net (en K€)	(3 727)	(11 180)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	49 302	44 515
Résultat net par action (en €)	(0,08)	(0,25)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles (en milliers)	62 077	51 996

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice.

Note 25 Événements postérieurs à la clôture

Le 23 avril 2024, le Groupe a signé un accord de restructuration sur 21,3 millions d'euros d'encours de dette liés au contrat de financement avec la Banque européenne d'investissement (BEI).

Initialement signé en juin 2019, le contrat de financement a permis à Mauna Kea d'accéder à deux tranches de prêt de 11,5 millions d'euros et 6,0 millions d'euros, chacune devant arriver à échéance en un seul versement en juillet 2024 et juillet 2025. Les conditions comprenaient un taux d'intérêt capitalisé de 5 % pour la première tranche, un taux d'intérêt annuel de 3 % et un taux d'intérêt capitalisé de 4 % pour la deuxième tranche. En outre, l'accord prévoyait l'émission de bons de souscription d'actions au profit de la BEI : 1 450 000 bons à un prix d'exercice de 1,88 € pour la première tranche et 500 000 bons à un prix d'exercice de 1,24 € pour la deuxième tranche.

Dans le cadre du nouvel accord de restructuration, la BEI a consenti à reporter le remboursement final du principal et des intérêts pour les deux tranches à juillet 2028 et juillet 2029 respectivement. Le calendrier amendé prévoit des remboursements initiaux du principal de 1,0 million d'euros en 2025, de 2,5 millions d'euros en 2026 et de 5,0 millions d'euros en 2027. En outre, l'accord comprend un engagement à payer des redevances annuelles de 2 % sur certains revenus sur une période de six ans à compter du 30 janvier 2024, plafonnées à 10 millions d'euros. La finalisation de cet accord dépend notamment d'une réévaluation du prix d'exercice des bons de souscription de la première tranche à 1,24 €, qui sera proposée lors de la prochaine Assemblée Générale. En outre, l'accord stipule que 7,0 millions d'euros de financement doivent être obtenus par le biais d'accords de licence, de partenariats, de levées de fonds ou d'autres moyens d'ici le 30 avril 2025.